

# L'ESSENTIEL DE L'INFO



## DDPN : UNE RÉUNION POUR RIEN ?

Le DGPN a réuni le 8 septembre l'ensemble des syndicats représentatifs pour un temps d'information et d'échange sur la réforme de la police nationale et la généralisation des DDPN. L'équipe projet dirigée par M. Frély y était présente. Le DG a précisé qu'aucun organigramme n'avait été validé à ce stade et assuré que les policiers feraient à l'avenir le même métier qu'aujourd'hui. Aucune nouvelle information n'a toutefois été apportée à cette occasion par l'administration. Si la demande de communication d'un véritable bilan des expérimentations réalisées en Outre-mer et en métropole a été acceptée sur le principe, les représentants du personnel n'ont pour l'heure eu aucun retour en ce sens.

**Le SCSI, suivi par l'ensemble des OS, a réitéré le caractère intenable du calendrier imposant une réorganisation début 2023 alors même qu'aucune certitude n'existe sur le futur périmètre missionnel des différents services judiciaires. Notre organisation a réaffirmé la nécessité d'une pause permettant l'ouverture de véritables négociations autour du projet et une réelle concertation afin de préserver les savoir-faire et le positionnement de chaque filière métier. La modernisation de la police fait consensus, pas la dégradation de ce qui fonctionne !**

La réunion spécifique consacrée à la filière « police judiciaire » autour de l'équipe projet, initialement prévue le 20 septembre, a été reportée au mois d'octobre. Celle consacrée à la filière « sécurité et paix publique » a eu lieu le 23 septembre sans apporter d'élément nouveau par rapport à l'organisation en filières déjà en place suite à la réforme de la DCSP. Le SCSI a répété que le calendrier est impossible à tenir alors même que la future filière « RH et soutien » n'est toujours qu'à l'état de projet. Un flou complet persiste en sus pour l'organisation et la coordination des départements de grande couronne.

## PREMIÈRE AUDIENCE AVEC LE NOUVEAU DRCPN



Le SCSI a été reçu début septembre par le préfet Stanislas Cazelles qui avait pris ses fonctions de DRCPN quelques jours auparavant. Notre organisation a fait le point avec le directeur et ses services sur l'ensemble des dossiers en cours concernant le CC. Nous avons notamment mis en avant l'impératif de **réduire la durée moyenne d'avancement au grade de commandant** pour maintenir un pyramidage du corps correspondant aux besoins des services et aux protocoles signés avec l'administration en 2016 comme en 2022.

En tant qu'organisation majoritaire des officiers de police, nous avons rappelé au DRCPN nos revendications d'évolution de la nomenclature du CC :

- ⇒ Fusion dès 2023 des postes A1 et A2 afin d'offrir suffisamment de postes en sortie d'école et de faciliter les mobilités en début de carrière ;
- ⇒ Possibilité pour les capitaines de candidater sur des postes B1 dès 6 années d'ancienneté contre 9 actuellement (évolution qui accroîtrait le nombre d'officiers pouvant postuler, pourrait commencer par les postes les moins attractifs et serait un préalable à l'abaissement du seuil statutaire de promouvabilité à 8 ans) ;
- ⇒ Accès sans restriction de tous les commandants aux postes de niveau C, pour éviter un trop grand nombre de postes inoccupés en raison de règles de gestion trop rigides ;
- ⇒ Raccourcissement de 8 à 6 ans de la durée du « cagnottage » pour accéder au grade de commandant divisionnaire (GRAF) ;
- ⇒ Cagnottage des capitaines occupant un poste de niveau B2 en vue de la promouvabilité au GRAF.

## REFUS D'OBTEMPÉRER : LE SCSI ENTENDU



Le fléau des refus d'obtempérer met en danger quotidiennement policiers, gendarmes et passants qui courent le risque d'être tués ou gravement blessés par des criminels qui ignorent délibérément les injonctions des forces de sécurité intérieure.

Alors que certains commentateurs n'ont rien de plus pressé en cas de drame que de mettre en cause la police, rappelons que sur un total de 26 320 refus d'obtempérer recensés en 2021, seuls 157 ont donné lieu à des tirs des policiers comme l'a précisé l'IGPN.

Notre organisation soutient les fonctionnaires de police qui font face à ce danger permanent sur le terrain et a saisi à plusieurs reprises le ministère de l'Intérieur pour qu'un véritable travail soit mené sur les causes de ces refus d'obtempérer. Pour mieux lutter contre ce phénomène, il est en effet indispensable d'appréhender plus finement les motivations des auteurs qui peuvent être multiples (véhicules transportant des stupéfiants, conducteurs en défaut de permis ou sous emprise de l'alcool, etc...).

Le SCSI a été entendu sur ce point puisque le ministre a enjoint aux DGPN et DGGN d'identifier les motifs de l'augmentation de ces actes. Nous suivrons avec attention les travaux des deux directeurs généraux. Ils devront avoir des déclinaisons opérationnelles, en termes d'équipement ou de formation des FSI notamment, pour mieux protéger tous les policiers exposés aux refus d'obtempérer.

## INCORPORATION DE LA 28ÈME PROMOTION D'OFFICIERS

Tandis que les 350 officiers stagiaires de la 27ème promotion qui sortiront d'école en mars 2023 sont en stage de perfectionnement dans les services, ce sont 406 élèves officiers qui ont entamé le 1er septembre à Cannes-Écluse leur formation initiale.



Parmi eux, 200 sont issus du concours externe, 80 du concours interne, 104 de la VAP, 16 de la promotion au choix et 6 sont des fonctionnaires détachés au sein du CC.

Le SCSI est naturellement présent auprès de ces nouveaux collègues officiers depuis le début de la scolarité pour les accompagner dans leurs premiers pas à l'ENSP et répondre à leurs questions.

La présentation officielle du syndicat à la promotion est intervenue le mardi 20 septembre en présence de notre secrétaire général, Christophe Rouget, et d'une large délégation de secrétaires zonaux comme de jeunes officiers venus témoigner de leur expérience. De nombreux élèves ont déjà fait le choix d'adhérer au SCSI pour être défendus efficacement et contribuer à bâtir le futur du corps de commandement !



## MOBILITÉS ET AVANCEMENT

Les résultats du mouvement ponctuel diffusé cet été sont attendus fin septembre. Les prises de poste sont prévues à partir du 15 décembre et dans des cas particuliers jusqu'au 1er mars 2023.

Du fait des élections professionnelles qui auront lieu du 1er au 8 décembre, la campagne d'avancement au grade de commandant sera lancée début 2023. Un TG d'EF devrait être diffusé courant décembre.